**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | INTPA.F2 |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail : Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | Chantal Marijnissen [Chantal.marijnissen@ec.europa.eu](mailto:Chantal.marijnissen@ec.europa.eu)  +32 2 2986565  1  Aussi rapidement que possible**1** 2 **an(s)1**   **Bruxelles**  **Luxembourg**  A**utre: ……………..** |
| * **Avec indemnités**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

1. **Nature des fonctions**

L’unité F2 — Environnement, ressources naturelles durables offre un poste d’expert national détaché sous la responsabilité du chef d’unité.

L’UE se trouve à un moment crucial, avec une nouvelle Commission, un nouveau pacte vert pour l’Europe

ambitieux, un nouveau cadre financier pluriannuel, une programmation et une mise en œuvre du nouveau cadre financier pluriannuel de l’UE dans le domaine de la coopération pour les années 2021 à 2027.

L’unité F2 de la DG INTPA a pour mandat d’aider les pays en développement à relever les défis liés à

l’environnement, aux forêts (biodiversité, changement climatique et gestion et utilisation durables), à l’eau, ainsi qu’à la transition vers une économie verte.

À cette fin, la DG INTPA F2 développe trois grands domaines de travail: le développement des politiques; l’appui thématique et méthodologique aux délégations et aux partenaires de l’UE, la programmation et la mise en

œuvre. Cela inclut également la mise en réseau, la collaboration, le dialogue politique et l’échange d’expériences et d’informations.

L’unité F2 promeut la conception et la mise en œuvre de la dimension extérieure du pacte vert pour l’Europe. Afin d’améliorer l’impact de son soutien aux forêts et de contribuer efficacement à la mise en œuvre du pacte vert,

l’unité F2 propose d’élaborer et de mettre en œuvre des partenariats forêt de l’UE avec les pays ou régions partenaires dans le cadre d’une approche "Equipe Europe". Cette nouvelle approche globale et intégrée

permettra de tenir les engagements de l’UE, notamment en matière de climat et de biodiversité, tout en

1 Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

permettant aux partenaires d’atteindre leurs objectifs de développement socio-économique grâce à la transition vers une économie plus verte.

Les partenariats forêt constitueront le cadre général pour la mise en œuvre du cadre de la politique forestière de l’UE sous la responsabilité de l’unité F2, notamment le plan d’action (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et la communication COM/2019/352 intitulée «Renforcer l’action de l’UE pour protéger et restaurer les forêts de la planète», et pour promouvoir les investissements du secteur privé au moyen de chaînes de valeur forestières durables. L’unité F2 contribuera également à lutter contre la

déforestation et la dégradation des forêts dans les pays partenaires, au moyen de mécanismes au titre de l’accord de Paris sur le climat, y compris en ce qui concerne les financements innovants. L’unité F2 contribue également à la conception et à la mise en œuvre du règlement de l’UE sur les produits sans déforestation, en mettant l’accent sur l’article 27 «benchmarking» et l’article 28 «Coopération avec les pays tiers».

Description de poste

Sous la responsabilité du chef d’unité, le candidat retenu soutiendra les travaux de la DG INTPA dans le domaine de la gestion durable des forêts. Les zones géographiques seraient principalement l’Afrique, l’Asie du Sud-Est, le Pacifique et l’Amérique du Sud/centrale.

Dans ce contexte, le candidat retenu sera chargé des tâches suivantes:

1. Soutenir la programmation et la mise en œuvre des futurs programmes nationaux et régionaux de l’UE, en mettant particulièrement l’accent sur la dimension extérieure du pacte vert et sur l’élaboration et la mise en œuvre des partenariats forêt de l’UE, depuis le dialogue politique jusqu’aux programmes;
2. contribuer aux travaux d’analyse et au développement de connaissances, d’outils et d’approches en rapport avec les politiques, stratégies et méthodologies en matière de gestion durable des forêts et de lutte contre la déforestation;
3. analyser et développer des chaînes de valeur durables liées aux forêts (bois et produits forestiers non ligneux);
4. contribuer à la mise en œuvre du règlement de l’UE sur les produits sans déforestation, notamment en vue de faciliter le commerce légal et durable de bois et de produits du bois entre les pays partenaires et l’UE;
5. soutenir les opérations d’investissement (financements mixtes, garanties, financement vert/climatique, marchés du carbone), les partenariats public-privé et la participation du secteur privé à la gestion durable des forêts et au reboisement, y compris le boisement et la restauration des écosystèmes forestiers;
6. soutenir les activités de développement des capacités visant à renforcer les capacités du personnel de l’UE dans le domaine des forêts, d’un point de vue global, en tant que moteur socio-économique, mais aussi en raison de leur rôle de valeur pour la biodiversité et le changement climatique;
7. mener des missions d’appui dans les pays partenaires afin d’apporter un soutien stratégique et technique dans le domaine des forêts;
8. fournir un soutien technique aux collègues de la DG INTPA et des délégations de l’UE dans le domaine de la gestion durable des forêts, de la conservation et de la restauration des forêts;
9. participer et promouvoir la coordination sectorielle et thématique au sein de la Commission et des autres institutions de l’UE, des États membres et d’autres parties prenantes;
10. contribuer à l’identification et à la formulation de programmes dans le secteur forestier et effectuer des analyses connexes, fournir des orientations thématiques et assurer le partage des connaissances en matière de formation;
11. soutenir l’intégration du changement climatique et de la biodiversité dans l’ensemble du portefeuille forestier, conformément à la proposition de la Commission pour le nouveau cadre financier (2021-2027) de 30 % d’actions liées au climat et à l’engagement du président en faveur du double financement en faveur de la biodiversité.

L’expert national détaché exécutera également toute autre tâche pertinente confiée par le chef d’unité et pourrait être appelé à participer à d’autres domaines de travail tels que le secteur privé, en particulier la

bioéconomie circulaire, les approches paysagères intégrées, le régime foncier et les droits d’accès aux forêts, les droits de l’homme, les mécanismes de financement innovants pour les écosystèmes forestiers, le dialogue politique avec les pays partenaires, plus largement, afin de contribuer à la dimension environnementale des travaux de la DG INTPA.

1. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* + Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
  + Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
  + Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* + - diplôme universitaire ou
    - formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : études environnementales, écologie, biologie, agriculture, sylviculture, économie ou similaire

Expérience professionnelle

Au moins 5 ans d’expérience professionnelle attestée à temps plein dans des domaines pertinents pour la gestion durable des forêts: en particulier dans la conception de stratégies/politiques sectorielles et/ou de projets/programmes;

une expérience dans le domaine des mécanismes de financement durable pour les forêts serait appréciée (financement mixte, fonds fiduciaire, paiement pour les services écosystémiques);

expérience dans l’analyse et le développement des chaînes de valeur sectorielles, y compris la participation du secteur privé;

une expérience sur le terrain en Afrique et/ou en Amérique du Sud est considérée comme un atout;

une expérience des conventions internationales sur la biodiversité, le climat et les forêts sera un atout. Une connaissance des politiques de développement de l’UE et de la stratégie en faveur de la biodiversité et des forêts serait appréciée;

il/elle devra être en mesure de gérer des dossiers complexes, avoir un sens élevé de l’initiative et être apte à travailler dans un environnement pluridisciplinaire. Une capacité avérée d’analyser, de synthétiser les rapports et de rédiger des recommandations serait un atout. Des compétences/expérience en matière de négociation seraient un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellentes compétences rédactionnelles et de communication orale en anglais et/ou en français. L’espagnol serait un atout.

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.